



## PCR de CDG en grève le 2 juin La direction doit négocier!!!

### Historique

Le PC Aires Aéronautiques de CDG a été ouvert le 15 octobre 2004 dans la perspective du rattachement à la DGAC des activités de l'ancienne direction des Opérations Aériennes, et ce afin de garantir en temps réel la conformité des aires aéronautiques (garantissant la certification à tout instant de l'aéroport) et de prendre en charge les missions transférées par l'Etat (Service de la Navigation Aérienne-Région Parisienne SNA-RP) à ADP.

Le PCR est donc l'interlocuteur privilégié en temps réel du prestataire de services de la Navigation Aérienne ainsi que des différents intervenants sur les aires dont le champ d'activité recouvre plus d'un tiers de la surface totale de l'aéroport soit 80 Kms de voies de circulation, 2 doublets de piste distants de 8 Kms et plus de 2 millions de m<sup>2</sup> d'aire de trafic.

La loi 2005/357 du 20 avril 2005 (et ses décrets d'application) a entraîné le transfert à ADP des responsabilités initialement dévolues à l'Etat (DGAC via le SNA-RP) à savoir:

- **les inspections réglementaires** de l'aire de mouvement
- **des inspections de piste** inopinées à la demande des services de la navigation aérienne pour effectuer des levées de doute
- **le contrôle** des dispositifs de mise en sécurité **des chantiers** et des fins de chantier
- **des convoys de véhicules et matériels** sur l'aire de mouvement
- **la gestion des essais moteurs**
- et **la protection des trains de neige**.

14 postes de coordonnateurs aires aéronautiques ont alors été créés avec pour mission:

- assurer la surveillance des aires aéronautiques
- diffuser les alertes aéronautiques
- effectuer le suivi de l'alerte et de sa logistique
- effectuer le suivi du dégivrage
- assurer les convoys véhicules et matériels
- diffuser au SNA-RP des mesures de glissance et hauteur de contaminant
- effectuer l'articulation avec le SSLIA
- sécuriser les aéronefs immobilisés en servitudes
- sécuriser les errances d'animaux ou d'individus
- traiter et diffuser l'information relative aux dysfonctionnements des aires aéronautiques
- effectuer la surveillance des installations eau et vidange
- effectuer la diffusion et le suivi de la maintenance des bâtiments de la navigation aérienne
- s'assurer du balayage des aires de dégivrage à leur fermeture
- effectuer les 3 inspections de pistes quotidiennes et les inspections à la demande, ainsi qu'une partie importante des autres tâches transférées par l'Etat (convoys, gestion des essais moteurs, mise en place des dispositifs de mise en sécurité des travaux).

Fin 2007, CDGR a présenté une adaptation de son organisation au CE, réorganisation liée à l'évolution de ses métiers depuis 2004, et liée à la reprise de tâches de la DGAC.

7 postes de coordonnateurs d'exploitation (grille 2B 251-258b) ont ainsi été transformés en postes de Régulateur Principal d'exploitation (grille 2C1a échelons 256 à 260).

Ainsi, 7 coordos, ayant au moins 2 ans d'ancienneté comme coordo au PCR et 2 ans d'ancienneté à l'échelon 255, ont été promus.

La fiche de fonction des RPE était là même que celle des coordos avec en plus :

- la gestion de l'outil De-Icing et ajustement des moyens de dégivrage à la demande
- renseignement en temps réel des indicateurs opérationnels de pilotage
- gestion de la liste des vols
- encadrement par délégation du REP des équipes opérationnelles.

## La situation aujourd'hui

Le PCR est composé de :

- 14 coordonnateurs
- 7 RPE
- 8 REP

Dans les faits, les coordos et les RPE effectuent les mêmes missions hormis celles de l'encadrement des équipes opérationnelles.

Les agents du PCR nous ont donc demandé de déposer un préavis de grève afin d'obtenir :

- la requalification des coordos en 2C
- le versement d'une gratification exceptionnelle comme celle obtenue par les autres groupes de travail dans le cadre du travail hivernal
- le respect du manuel de gestion et l'attribution de la prime de salage, déneigement et dégivrage
- une réévaluation de la prime d'inspection des pistes
- le remplacement du personnel absent depuis six mois
- une meilleure lisibilité des TDS
- la reconnaissance de la spécificité leur fonction et grilles pour le fractionnement des congés.
- la reconnaissance du droit à repos lors des vacances de nuit
- le changement de prestataire de service pour la fourniture des plateaux repas.

## La 1<sup>ère</sup> négociation

Lors de la négociation, le directeur de CDGR s'est déclaré surpris de découvrir via les syndicats et les préavis, sans alerte préalable, des revendications (pourtant évoquées par les agents lors des réunions de service). Il nous a fait comprendre que la date du 2 juin pour la grève était bien mal choisie à cause de l'arrivée du 1<sup>er</sup> vol commercial A380.

**Sur la requalification en 2C des coordos**, il a rappelé que lors de la création de la filière, les postes étaient apparus en 2B mais que face à la montée en puissance de l'activité, un réexamen du volume de poste de RPE était envisageable.

**Propositions de FO** : Nous avons proposé l'ouverture des négociations pour la mise en place d'un accord de professionnalisation comme nous l'avons fait pour les TCA/TPCA de l'escale, les pompiers, le SMU et dernièrement les agents commerciaux. Nous avons donc proposé de dérouler la grille des coordos sur une grille 2B/2C1, avec passage automatique en 2C des agents au bout d'une certaine ancienneté sur le poste de coordo ou à un échelon donné.

**Réponse de la direction:** Pas de réponse possible de la part de CDGR car cela concerne également Orly et le Bourget et CDGR ne peut s'engager sur un accord qui aurait des conséquences sur les qualifications des agents d'Orly et du Bourget, mais interrogera la DRH

**Concernant la gratification,** la direction a proposé une gratification de 160 euros, comme cela a été accordé aux autres groupes de travail. La direction a reconnu avoir oublié d'accorder la prime de salage, déneigement, dégivrage aux coordos. Or, cette prime est de 15 unités par heure d'intervention. La direction n'ayant pas comptabilisé le nombre d'heure d'intervention a proposé d'accorder 25 euros correspondant à 4 heures d'intervention sur 20 vacations.

**Propositions de FO:** La direction n'ayant pas les éléments pour calculer réellement le nombre d'heure d'intervention, nous avons proposé à la place des 25 euros d'arriérés de prime, que le montant de la gratification exceptionnelle soit augmentée afin que les RPE en 2C qui sont exclus (car en 2C) de cette prime puissent indirectement la toucher.

**Réponse de la direction:** c'est négociable

Concernant le remplacement de l'agent absent, une solution est à l'étude.

**Sur la problématique des TDS,** directement liée au problème d'effectif, la direction a rappelé que les TDS sont communiqués un mois à l'avance contre le 15 du mois pour les autres UO mais que la couverture opérationnelle entraîne des ajustements.

**Propositions de FO:** Nous avons demandé si les retours des prévisions de CP pouvaient avoir lieu un peu plus tôt pour permettre ainsi aux agents de pouvoir s'inscrire aux voyages du CE et demandé que les RPE et coordos puissent tourner sur le même TDS.

**Sur les repos de nuit,** la direction a rappelé que les locaux permettaient de se reposer;

**Propositions de FO:** nous avons demandé qu'en cas de forte activité en nuit, les agents puissent être relevés pendant un minimum de 20 minutes par le REP afin qu'ils puissent au moins bénéficier de leur pause réglementaire de 20 minutes.

Enfin, **concernant les plateaux repas,** les restaurants du CE doivent être utilisés en priorité. Mais le prestataire ne s'occupant pas uniquement de CDGR, la DRH sera interpellée.

**Propositions de FO:** nous avons rappelé qu'en dehors des horaires d'ouverture des restaurants du personnel, les bons repas pour les restaurants de CDG1 pourraient être une solution intermédiaire dans l'attente de trouver une solution concernant la prestation "plateaux repas"

## 2<sup>ème</sup> réunion de négociation

Lors de la deuxième réunion de négociation, la direction de CDGR après avoir interrogé le DRH nous a indiqué qu'il n'était pas envisagé d'ouvrir une négociation d'un accord "de filière de professionnalisation de passage en 2C" des coordos car cela aurait un impact sur ORYR et LBG. Par ailleurs, la direction a rappelé qu'elle avait beaucoup d'autres dossiers en cours et qu'elle n'avait pas le temps de se lancer dans ce type de négociations. La requalification n'est donc pas envisageable. En revanche, la direction accepte de revoir l'effectif des RPE.

**Intervention de FO:** FO a rappelé que la demande des coordos n'était pas de devenir RPE mais d'être requalifiés en 2C. FO a rappelé à la direction que la proposition faite d'un accord de filière ne coûterait rien à la direction dans un premier temps (mais uniquement en fin de carrière des agents) et que ça permettrait de mettre fin au conflit. FO a donc regretté que cette solution intelligente ne soit même pas envisageable, ni envisagée.

**Pour conclure**, nous avons fait la lecture de la qualification de:

**Contrôleur d'exploitation en 2C1 :**

- Agent titulaire du Baccalauréat ou ayant un niveau équivalent et devant justifier d'une très bonne expérience des activités d'exploitation,
- a une bonne connaissance de l'anglais et la connaissance pratique d'une seconde langue,
- chargé de contrôler et coordonner les opérations d'un large secteur d'exploitation, de résoudre les problèmes qui se posent, d'établir toutes les liaisons internes et externes nécessaires,
- responsable de l'application des consignes.

Cette qualification correspond exactement aux missions qu'effectuent les coordos au sein du PC Aires Aéronautiques.

**Sur ces mots, nous avons quitté les négociations avec les agents.**

Force Ouvrière constate une réelle absence de "dialogue sociale" à ADP depuis la mise en place des Unités Opérationnelles, et les problèmes se sont aggravés depuis le changement de statut de notre Etablissement Public en société anonyme:

- fermeture de l'escale
- suppression des AIA
- remise en cause des 2X12 (Chefs ressources de CDG1)
- augmentation énorme de la charge de travail (notamment des COS de la filière sûreté, des gestionnaires de personnel, des cadres...)
- absence d'augmentation de salaire pour 2009 pour le personnel (mais pas pour nos dirigeants!)
- remerciement de nos CDD dont les contrats se terminent malgré les sous-effectifs notoires
- plus de PARDA
- non remplacement des absents ni des départs en retraite
- remise en cause des temps partiels (voir de la sur-rémunération)
- baisse des effectifs et augmentation de la sous traitance
- remise en cause du statut du personnel pour les cadres
- gel des embauches extérieures
- remise en cause des primes de langues à l'exploitation
- ..... ( et ceci n'est qu'une liste non exhaustive...)

**FO appelle l'ensemble du personnel à rentrer en résistance, définir clairement les revendications.**

**Faudra-t-il en arriver à la grève TOUS ENSEMBLE pour que le personnel soit enfin écouté?**

Roissy, le 30 mai 2009